

TARIFS 2025-2026	Site JEANNE d'ARC - filières générales		
	Tarification mensuelle selon le régime		
	Externe	Demi-Pensionnaire	Interne
Contribution familiale	60 €	60 €	60 €
Restauration		85 €	193 €
Hébergement (1)(2)			161 €
Forfait culturel	2 €	2 €	2 €
Location manuels scolaires	2 €	2 €	2 €
Coût prévisionnel mensuel (sur 10 mois)	64 €	149 €	418 €

(1) possibilité d'accueil le dimanche soir : +37€/ mois

(2) possibilité de chambre simple ou double, nous consulter

TARIFS 2025-2026	Site JEANNE d'ARC - filière technologique (STMG)		
	Tarification mensuelle selon le régime		
	Externe	Demi-Pensionnaire	Interne
Contribution familiale	60 €	60 €	60 €
Restauration		85 €	193 €
Hébergement (1)(2)			161 €
Forfait culturel	2 €	2 €	2 €
Location manuels scolaires	2 €	2 €	2 €
Coût prévisionnel mensuel (sur 10 mois)	64 €	149 €	418 €

(1) possibilité d'accueil le dimanche soir : +37€/ mois

(2) possibilité de chambre simple ou double, nous consulter

TARIFS 2025-2026	Site JEANNE d'ARC - filière technologique (STI2D)		
	Tarification mensuelle selon le régime		
	Externe	Demi-Pensionnaire	Interne
Contribution familiale	63 €	63 €	63 €
Restauration		85 €	193 €
Hébergement (1)(2)			161 €
Forfait culturel	2 €	2 €	2 €
Location manuels scolaires	2 €	2 €	2 €
Coût prévisionnel mensuel (sur 10 mois)	67 €	152 €	421 €

(1) possibilité d'accueil le dimanche soir : +37€/ mois

(2) possibilité de chambre simple ou double, nous consulter



ANNEXE AUX CONDITIONS TARIFAIRES

Réduction de 10 % appliquée sur la contribution des familles pour 3 enfants scolarisés dans les établissements catholiques du secteur (voir la liste sur le formulaire à réclamer auprès du secrétariat et à remplir – certificats de scolarité et formulaire à remettre obligatoirement avant le 15 septembre 2025), 20 % pour 4 enfants et plus. Réduction de 10 % appliquée sur la pension pour 2 enfants internes scolarisés dans les écoles catholiques du secteur (voir la liste sur le formulaire à réclamer auprès du secrétariat et à remplir - certificats de scolarité et formulaire à remettre obligatoirement avant le 15 septembre 2025), Réduction de 15% pour 3 enfants internes et plus.

Absence maladie :

Il est possible de bénéficier d'un remboursement partiel du prix du repas (3,00 €). Une demande sera formulée par mail et adressée à : compta.familles@lyceejasi.fr. Aucun avoir ne sera effectué pour une durée inférieure à une semaine. Un certificat médical ou autre justificatif est exigé.

- ✓ **Assurance Individuelle Accident** : Le lycée assure tous les élèves au titre de l'assurance individuelle accident auprès de la Mutuelle Saint-Christophe.
- ✓ **Si nécessaire, une facture de régularisation sera transmise aux élèves demi-pensionnaires et internes courant juin 2026.**
- ✓ **Régime :**
Passé le 8 septembre 2025, le statut de demi-pensionnaire ou interne devient un **engagement pour l'année scolaire entière**. Tout changement ne peut intervenir qu'à titre exceptionnel sur demande écrite des parents à chaque début de trimestre (contacter MME LE TOHIC). **Toutefois, nous vous informons qu'il est possible de changer de régime en cours de trimestre. Il est à noter que la facturation n'en tiendra compte qu'au trimestre suivant.**
- ✓ **Autres tarifs :**
 - Repas occasionnel pour les externes : **7,72€**.
 - Hébergement forfait dimanche soir : **375€** pour l'année. (**Tarif identique pour une arrivée ou un désistement en cours d'année**)
 - Frais d'inscription à l'internat : **25 € réglé sur l'échéance du mois d'octobre**
- ✓ **Règlements : (3 options)**
 1. **Par prélèvement automatique** : (vivement conseillé) le 05 ou le 10 de chaque mois sur la période octobre à juillet. **Merci de remplir et signer un mandat SEPA, accompagné d'un RIB.**
Si 2 payeurs merci de réclamer un 2^{ème} mandat.
 2. **Ou par virement** : faire la demande de RIB par mail à compta.familles@lyceejasi.fr
 3. **Ou par carte bancaire** : (lecteur de CB UNIQUEMENT au bureau de la comptabilité site SAINT-IVY-29 rue Abbé Martin)

La facture annuelle sera transmise via la plateforme NOEFIL, accessible depuis votre compte Pronote FIN septembre. La première échéance est à régler en octobre 2025 et la dernière en juillet 2026 (10 mensualités).

AIDE AUX FAMILLES (données 2024-2025)

- ✓ **Dossier de bourses**: L'établissement est habilité à accueillir les élèves boursiers. La demande est à effectuer en septembre.
- ✓ **Le Conseil Régional** :
Le Fonds Social pour les lycéens permet d'apporter **une aide exceptionnelle à un élève** pour faire face à des dépenses de **scolarité, repas, internat**. (**Demande écrite à faire auprès de Mme LE TOHIC jusqu'au 31 janvier accompagnée de votre dernier avis d'imposition**).

**Dans tous les cas, n'hésitez pas à prendre contact en téléphonant à Mme LE TOHIC, comptable au 02.97.25.01.69. Tapez 2 puis 3 ou par courriel compta.familles@lyceejasi.fr
Croyez à notre souci d'assurer L'EGALITE SCOLAIRE de tous les jeunes.**